



## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

### AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements touchant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage pour l'implantation de deux (2) nouvelles zones résidentielles, un règlement modifiant certaines spécifications du PIIA du Quartier des Pionniers et un règlement modifiant les normes pour l'implantation d'une piscine résidentielle.

AVIS PUBLIC est donné que:

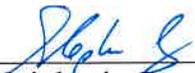
Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil a adopté par résolution les premiers projets de règlements suivants :

- 2023-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-001 de manière à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Domaine-du-Roy modifié par le règlement numéro 295-2022 » ;
- 2023-005 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme numéro 2018-001 modifié par le règlement numéro 2023-004 » ;
- 2023-006 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-009 de manière à amender le cadre normatif de la zone PIIA 2 – Quartier des Pionniers » ;
- 2023-007 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à ajuster les dispositions normatives concernant les piscines résidentielles au nouveau cadre législatif provincial et à apporter diverses modifications ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2023, à 9h00 à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlements 2023-004, 2023-005, 2023-006 et 2023-007 peuvent être consultés au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Date de l'avis 2023-04-04

  
Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale